

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 19/03/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 13/03/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quorum atteint

Présents (16) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

Absents représentés (3) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Patricia BELKADI
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Pascale GRIPON
- Nairma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Anne-Marie DELOBEL

DELIBERATION D2025-20 – DISPOSITIF SAVOIR ROULER A VELO – CONVENTION AVEC 3M - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRV) a été initié par le Comité interministériel de la sécurité routière en janvier 2018 avant de devenir un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives du Premier ministre en septembre 2018.

Il prévoit un apprentissage en 3 étapes ou 3 « blocs » : 1. Savoir pédaler ; 2. Savoir Circuler ; 3. Savoir rouler à vélo.

Pour l'année 2024-2025, les classes de CM1/CM2 vont profiter de ce dispositif. Il est pris en charge à 50% par l'Etat et 30% par la Montpellier Méditerranée Métropole. Cette convention a pour objectif de finaliser cette prise en charge par la Métropole. La subvention est de 2400 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la convention la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Commune de Cournonterral (modalités d'attribution de subventions - année scolaire 2024-2025), annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

